

**Publié le 15 décembre 2009 à 08h20 | Mis à jour le 15 décembre 2009 à 08h21**

## Baisse du taux de taxation, mais hausse du compte de taxes pour certains

(Farnham) Le nouveau rôle d'évaluation en 2010 à Farnham fera grimper le compte de taxes de certains contribuables. Pour atténuer l'impact, les élus ont décidé d'abaisser le taux de taxation.

La hausse moyenne du nouveau rôle d'évaluation est de 23 %. Dans certains secteurs de la Ville, la hausse est davantage substantielle tandis que pour d'autres, elle est moins importante, explique Josef Hüsler, maire de Farnham.

«Prenons l'exemple la rue Spool qui est notre rue championne du monde. Elle, il y a eu des transactions en 2009 et le marché a fait exploser les valeurs. Les propriétaires, malgré la baisse du taux de taxation, auront une hausse du compte de taxes», explique Armand Comeau, directeur général de la Ville de Farnham.

Pour réduire l'impact de la hausse du nouveau rôle d'évaluation, le taux de la taxe foncière a été revu à la baisse. Le taux résidentiel dans l'ancien secteur de Farnham passera de 1,245 \$ par 100 \$ d'évaluation en 2009, à 1,0312 \$ en 2010. Dans l'ancien secteur de Rainville, le taux de taxation passera de 1,169 \$ en 2009 à 0,9744 \$ en 2010.

À titre d'exemple, le propriétaire d'une résidence évaluée à 200 000 \$ en 2009, qui subira une hausse de 23 % de sa valeur avec le nouveau rôle d'évaluation, recevra un compte de taxes plus élevé en 2010. Il passera de 2918 \$ en 2009 à 2969,75 \$ en 2010 pour l'ancien secteur de Farnham.

Pour le propriétaire d'une résidence de même valeur située dans la défunte Rainville, le compte de taxes sera aussi plus élevé, passant de 2451,80 \$ en 2009 à 2510,02 \$ en 2010.

Dans le cas où la valeur d'une propriété n'a subi aucune hausse au nouveau rôle d'évaluation, le compte de taxes sera en baisse en 2010. Par exemple, le propriétaire d'une résidence évaluée à 200 000 \$ dans l'ancien secteur de Farnham recevra un compte de taxes de 2435 \$ en 2010 comparativement 2918 \$ en 2009. Pour l'ancienne Rainville, le compte de taxes sera de 2061,80 \$ en 2010 plutôt que de 2451,80 \$ en 2009.

Dans l'ancien secteur de Farnham, le taux de taxation pour les immeubles industriels demeure inchangé à 2,46 \$ par 100 \$ d'évaluation. Dans l'ancien secteur de Rainville, le taux passera de 2,10 \$ en 2009 à 2,16 \$ en 2010.